

TARIF REGLEMENTE ELECTRICITE
CLIENTS RESIDENTIELS

Tarifs TTC applicables au 01/02/2025					
Simple tarif Sans différenciation temporelle			Double tarif Avec différenciation temporelle		
Puissance souscrite (kVA)	Abonnement (€/mois)	Part énergie (€/kWh)	Abonnement (€/mois)	Part énergie (€/kWh)	
				Heures Creuses**	Heures Pleines
3	10,41	0,2016	-	-	-
6	13,72	0,2016	14,24	0,1696	0,2146
9*	17,27	0,2016	18,01	0,1696	0,2146
12*	20,86	0,2016	21,69	0,1696	0,2146
15*	24,20	0,2016	25,16	0,1696	0,2146
18*	27,39	0,2016	28,74	0,1696	0,2146
24*	34,68	0,2016	36,23	0,1696	0,2146
30*	42,00	0,2016	43,00	0,1696	0,2146
36*	48,39	0,2016	49,97	0,1696	0,2146

(* Suite à une décision des pouvoirs publics (Arrêté du 30 janvier 2025 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité), les puissances de 9 à 36 kVA inclus de l'option Base du Tarif Bleu pour les clients résidentiels ont été mises en extinction et ne sont plus disponibles à la souscription.

Horaires Heures Creuses 6 à 36 kVA (**)

• de 22 h 30 à 6 h 30

• de 23 h 30 à 7 h 30

• de 0 h 00 à 8 h 00

Tarifs TTC TEMPO applicables au 01/02/2025							
Puissance souscrite (En kVA)	Abonnement (en €/mois)	300 Jours Bleus		43 Jours Blancs		22 Jours Rouges	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
6	14,18	0,1288	0,1552	0,1447	0,1792	0,1518	0,6586
9	17,76						
12	21,38						
15	24,75						
18	28,12						
24	40,93						
30	42,31						
36	49,70						

Heures Creuses :

Blancs et Rouges de 22h00 à 6h00,

Les jours Rouges sont répartis entre le 1^{er} novembre et le 31 mars (Hors Samedi et Dimanche)

Les dimanches sont des jours Bleus

jours Bleus,

Les taxes appliquées sont les suivantes :

- La contribution Tarifaire d'Acheminement
 - La CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) 33,70/MWh
 - La TVA au taux de 5,5% pour l'abonnement plus les taxes s'y rapportant (CTA) et de 20% pour les consommations plus les taxes s'y rapportant (taxes locales ; CSPE)
- Ces tarifs incluent la fourniture d'électricité et la part d'acheminement.

NIVEAU DE CERTITUDE



Niveau A : évolution certaine, l'estimation repose sur un prix entièrement fixe garanti (A - vert foncé)

Niveau B : évolution modérée, les prix restent globalement stables mais peuvent être ajustés en fonction de changements réglementaires (B - vert moyen)

Niveau C : évolution selon une formule de prix prédéfinie susceptible de varier à la hausse ou baisse. Ce niveau reflète une plus grande incertitude mais reste encadré par des références précises (C - vert clair)

Niveau D : évolution aléatoire ou imprévisible car soumis à des facteurs qui ne sont pas indexés sur des références publiques, tels que les variations des marchés de l'énergie (D - jaune)

